

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

V1

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :	Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : 92-219200367-20220928-lmc100000012822-DE
Étaient représentés :	Envoi Préfecture : 07/10/2022 Retour Préfecture : 07/10/2022
Absents excusés :	
Ne prend pas part au vote :	
Nombre de votes pour :	
Nombre de votes contre :	
Nombre d'abstentions :	
Mention du vote :	

Appel du conseil municipal de Gennevilliers pour l'abandon du projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle et pour une réelle politique nationale de lutte contre les nuisances des aéronefs

Vœu présenté par le groupe des élus socialistes et républicains :

Le 1er juillet 2020, le conseil municipal de Gennevilliers a voté l'adhésion de la ville de Gennevilliers à l'association "Collectifs d'élu.e.s pour le climat, contre le terminal 4, extension Roissy Charles de Gaulle -C.E.C.C.T4."

Cette association permettait de faire entendre la voix des habitants et des élus des communes concernées par le survol de couloirs aériens et de déposer, pour ses membres, un recours gracieux contre le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté d'agglomération de Roissy, en opposition à la création d'un 4ème terminal à l'aéroport de Roissy.

Face à l'ampleur de la mobilisation citoyenne et des élus, le 11 février 2021, le gouvernement a annoncé l'abandon du projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Malgré cette annonce, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) rendu public il y a quelques mois intègre une augmentation du trafic aérien qui correspond au volume prévu avec la création du Terminal 4. Cela laisse présager une reprise du projet d'extension du terminal à court ou moyen terme.

Il nous apparaît inacceptable que le gouvernement par le biais des services préfectoraux maintienne en sous-main, un projet allant à l'encontre des enjeux climatiques et refusé par la population et les élus locaux.

La nuisance des survols aériens est à Gennevilliers comme ailleurs particulièrement gênant, notamment quand ils sont nocturnes car ils constituent des émergences sonores de nature à troubler le sommeil des riverains, notamment l'été, lorsque la fenêtre de leur chambre-à-coucher est ouverte. Les passages d'avions notamment de jets privés à destination de l'aéroport du Bourget sont en constante augmentation au détriment du bien-être et de la santé du plus grand nombre. En effet, le bruit est une pollution de plus en plus ressentie par les habitants, des études épidémiologiques montrent également les risques pour la santé des personnes exposées de manière continue à cette nuisance.

Aussi, le conseil municipal de Gennevilliers :

- rappelle son opposition au projet de Terminal 4 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ;
- appelle le gouvernement à revoir la réglementation en matière de bruits émis par les aéronefs notamment pour limiter le survol des zones urbaines.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' and 'L' followed by a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022